



LE PRINCIPALLE

Pour tout savoir sur les actions d'Ipalle, le quotidien de ses équipes, les dernières infos en matière de gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, inscrivez-vous à la newsletter LE PRINCIPALLE.

[www.ipalle.be/onglet Newsletter](http://www.ipalle.be/onglet%20Newsletter)



Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux



Horaires et adresses de vos recyparcs

Lundi	Fermé	12 h 30 à 19 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	12 h 30 à 19 h
Mercredi	8 h 30 à 12 h	12 h 30 à 19 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	12 h 30 à 19 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	12 h 30 à 19 h
Samedi	8 h 30 à 12 h	13 h à 19 h
Dimanche	8 h 30 à 12 h 30	Fermé

Merci de vous présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture

En novembre, décembre, janvier et février, les recyparcs ferment à 18 heures

Ellezelles/Flobecq	Chée de Brunehaut (Ellezelles)	T 068 44 94 11
Lessines	Avenue des Prairies	T 068 33 93 79

Jours de fermeture :

Vendredi 1 ^{er} janvier	Lundi 24 mai	Mardi 2 novembre
Samedi 2 janvier	Mercredi 21 juillet	Jeudi 11 novembre
Lundi 5 avril	Dimanche 15 août	Samedi 25 décembre
Samedi 1 ^{er} mai	Lundi 27 septembre	Dimanche 26 décembre
Jeudi 13 mai	Lundi 1 ^{er} novembre	



Emplacement des bulles à verre

Flobecq: La Houpe, place de la Station

De ophaalkalender voor 2021 is ook beschikbaar in het Nederlands op www.ipalle.be > Les déchets > Les collectes en porte-à-porte > Calendriers



Téléchargez gratuitement l'application Recycle!

pour tout connaître sur les collectes des déchets.



Grand Nettoyage de Printemps les 25, 26, 27 et 28 mars 2021

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be

Vos emballages PMC, vos papiers-cartons et votre verre peuvent également être déposés dans les recyparcs.

Certaines communes disposent de points d'apports volontaires destinés à recevoir les déchets organiques de cuisine. Ces points de collecte sont accessibles gratuitement. Plus d'infos : www.ipalle.be ou 069/84.59.88

Mobilier, objets, vêtements en bon état : www.res-sources.be



Des infos prévention ? Surfez sur <http://moinsdedechets.wallonie.be>

Vous souhaitez obtenir des infos complémentaires sur les collectes sélectives des déchets ? Contactez Ipalle au T 069 88 40 70 ou votre administration communale au T 068 44 70 04 ou via www.flobecq.be, ou encore, surfez sur www.ipalle.be.

Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles ou au recyparc



Verre incolore

Verre coloré

Remarques :

- ⊕ Séparez le verre incolore du verre coloré.
- ⊕ Videz bien.
- ⊕ Ni couvercle, ni bouchon.
- ⊕ Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre !
- ⊕ Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

ÉVITEZ LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES



Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte ou au recyparc



Remarques :

- ⊕ Enlevez le film en plastique des publications.
- ⊕ **Ficelez vos piles de papiers et de cartons** ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées et de max. 15 kg.

ÉVITEZ LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES



Que signifie le logo Point Vert ? Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.

Commune de Flobecq

Remarques importantes :

Les collectes des déchets commencent **dès 6 h du matin**. Prière de sortir les sacs la veille **à partir de 18 h**.

En cas de jour férié, consultez impérativement votre calendrier. Les collectes peuvent être annulées **en cas d'intempéries**.



PMC : collecte toutes les **2 semaines**



Papiers-Cartons : collecte toutes les **4 semaines**

ATTENTION : changement dans le jour de la collecte



Collecte des sacs d'ordures ménagères : toutes les 2 semaines le VENDREDI.

Si la date de ramassage des sacs correspond à un jour férié, la collecte aura lieu le jour ouvrable suivant.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1V	1L	1L	1J	1S	1M
2S	2M	2M	2V	2D	2M
3D	3M	3M	3S	3L	3J
4L	4J	4J	4D	4M	4V
5M	5V	5V	5L	5M	5S
6M	6S	6S	6M	6J	6D
7J	7D	7D	7M	7V	7L
8V	8L	8L	8J	8S	8M
9S	9M	9M	9V	9D	9M
10D	10M	10M	10S	10L	10J
11L	11J	11J	11D	11M	11V
12M	12V	12V	12L	12M	12S
13M	13S	13S	13M	13J	13D
14J	14D	14D	14M	14V	14L
15V	15L	15L	15J	15S	15M
16S	16M	16M	16V	16D	16M
17D	17M	17M	17S	17L	17J
18L	18J	18J	18D	18M	18V
19M	19V	19V	19L	19M	19S
20M	20S	20S	20M	20J	20D
21J	21D	21D	21M	21V	21L
22V	22L	22L	22J	22S	22M
23S	23M	23M	23V	23D	23M
24D	24M	24M	24S	24L	24J
25L	25J	25J	25D	25M	25V
26M	26V	26V	26L	26M	26S
27M	27S	27S	27M	27J	27D
28J	28D	28D	28M	28V	28L
29V			29J	29S	29M
30S			30V	30D	30M
31D				31L	

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1J	1D	1M	1V	1L	1M
2V	2L	2J	2S	2M	2J
3S	3M	3V	3D	3M	3V
4D	4M	4S	4L	4J	4S
5L	5J	5D	5M	5V	5D
6M	6V	6L	6M	6S	6L
7M	7S	7M	7J	7D	7M
8J	8D	8M	8V	8L	8M
9V	9L	9J	9S	9M	9J
10S	10M	10V	10D	10M	10V
11D	11M	11S	11L	11J	11S
12L	12J	12D	12M	12V	12D
13M	13V	13L	13M	13S	13L
14M	14S	14M	14J	14D	14M
15J	15D	15M	15V	15L	15M
16V	16L	16J	16S	16M	16J
17S	17M	17V	17D	17M	17V
18D	18M	18S	18L	18J	18S
19L	19J	19D	19M	19V	19D
20M	20V	20L	20M	20S	20L
21M	21S	21M	21J	21D	21M
22J	22D	22M	22V	22L	22M
23V	23L	23J	23S	23M	23J
24S	24M	24V	24D	24M	24V
25D	25M	25S	25L	25J	25S
26L	26J	26D	26M	26V	26D
27M	27V	27L	27M	27S	27L
28M	28S	28M	28J	28D	28M
29J	29D	29M	29V	29L	29M
30V	30L	30J	30S	30M	30J
31S	31M		31D		31V

PMC
 Papiers-Cartons
 Ordures ménagères

Collecte de vélos dans les recyparc
 Grand Nettoyage de Printemps
 Collecte de jouets dans les recyparc



PMC, ce que vous pouvez trier.



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles



Flacons

Barquettes et rapiers



Pots

Films



Tubes

Sacs et sachets

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Canettes et boîtes de conserve

Aérosols alimentaires et cosmétiques



Barquettes et rapiers

Couvertres, bouchons et capsules

Les règles pour un bon recyclage

Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.

Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.

CARTONS À BOISSONS



CE QUI EST INTERDIT DANS LES PMC

- ✗ Emballages avec bouchon de sécurité enfant
- ✗ Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- ✗ Emballages d'huile de moteur, pesticides, tubes de silicone
- ✗ Emballages d'une contenance supérieure à 8 L
- ✗ La frigolite
- ✗ Emballages composés d'un mix de matériaux (ex. couche de film en plastique + couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotines ou de nourriture pour animaux, etc.
- ✗ Autres objets :



ATTENTION!



N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.